



MINISTÈRE DE LA JUSTICE
Service des armes

DEMANDE EN OBTENTION D'UN PERMIS DE TRANSFERT/D'EXPORTATION D'(UNE) ARME(S) A L'ETRANGER

Demandeur:

Nom: _____ Prénom: _____

Profession: _____ Employeur: _____

Date et lieu de naissance: _____

Adresse: _____ Téléphone: _____

E-mail: _____

Spécification de l'arme:

Genre	Marque	Modèle	Calibre	No de fabrication

Motifs justifiant l'acquisition:

Vendeur / provenance de l'arme: _____

Si personne physique: joindre copie carte ID

_____, le _____

(Signature)

Mode de paiement :

La taxe de chancellerie au montant de 25.-EURO est à acquitter au moyen d'un virement/versement bancaire sur le compte CCP LU13 1111 0011 4679 0000 du Bureau des Domaines de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines avec le libellé suivant : « taxe permis de transfert/exportation d'une arme au nom de Mme/M. XY ».

Annexes à joindre impérativement à la demande :

- Copie de la carte d'identité de l'acquéreur ;
- Preuve du paiement bancaire (virement/versement) ;
- Chasse en Belgique ou en France : copie du permis de chasse pour l'année cynégétique en cours ;
- Tir sportif en Belgique ou en France : copie de la licence de tir sportif pour l'année en cours ou, selon le type de calibre de l'arme, justificatif du Gouvernement de Province respectivement de la Préfecture compétente ;
- Tous les autres pays-membres de l'UE : accord préalable selon l'article 11.4 de la Directive du Conseil 91/477/CEE du 18 juin 1991 ;
- Pays tiers : justificatif émis par les autorités compétentes du pays de destination ainsi que de la licence d'exportation à rechercher auprès de l'Office des Licences.

13, rue Erasme
bâtiment Pierre Werner
L-1468 Luxembourg

Adresse postale
L-2934 Luxembourg

Tél.: (352) 247-84523/84054
Fax: (352) 22 05 19

E-mail: armes@mj.etat.lu
www.mj.public.lu